SAINT-PIERRE
QUIBERON

République Française

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT

Canton de QUIBERON

Arrêté du Maire N° 101 / 2022

ARRETE REGLEMENTANT ET AUTORISANT LE GERANT DU BAR LE TEMPO A BARRER LA RUE DU GENERAL DE GAULLE, POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2022

Le Maire de Saint-Pierre Quiberon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route ;

VU l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure ;

VU l'organisation d'un concert au bar « LE TEMPO » ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer la circulation des véhicules pour assurer la sécurité des piétons ;

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à prévenir tout accident ;

ARRETE

Article 1 - En période estivale pour les mois de Juillet et Août, LE BOUQUIN Rolland est autorisé à fermer la rue du Général de Gaulle tous les soirs de 20 heures 30 à 2 heures 00 du matin.

Pour les mois de mai, juin et septembre septembre 2022, et lors de festivités ponctuelles et notamment les concerts organisés dans l'établissement, Monsieur LE BOUQUIN Rolland est autorisé à fermer la rue du général de Gaulle le soir de 20 heures 30 à 2 heures 00 du matin.

Article 2 - Une déviation sera mise en place pour les automobilistes. Les véhicules circulant rue du Général de Gaulle seront déviés vers la rue du Praner, la place de la Marne, la rue noire puis la rue du Docteur le Gall pour rejoindre le bourg les jours de concerts hors juillet Août et tous les jours en Juillet Août.

La rue du Général de Gaulle sera fermée à la circulation sur la portion Boulangerie HERVE jusqu'au TEMPO.

La mise en place des panneaux et barrières et le retrait de ceux-ci seront effectués par Monsieur LE BOUQUIN Roland, avant et à l'issue de la soirée.

Arrêté du Maire N° 101-2 / 2022

Article 3 - Le présent arrêté vaut autorisation individuelle d'occupation du domaine public jusqu' à 2 Heures 00.

Article 4 - La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques municipaux, l'adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie de QUIBERON, le Responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint Pierre Quiberon,
Le 31 Mai 2022
Le Maire,
Mme DOYEN Stéphanie

Mairie St-PIERRE-QUIBERON 56 (Morbihan)

Acte certifié exécutoire, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT :
Par affichage, le :
Par transmission le :
Par publication au Recueil des Actes Administratifs ou notification à l'intéressé le :

Conformément à l'article R.101 du Code des tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES 3, contour de la motte 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr